

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le vendredi 29 octobre 2021, à 8h00  
en la salle des délibérations  
de l'Hôtel de ville**

Sont présents :

Mme la mairesse	Julie Boivin
Mme la Conseillère	Véronique Baril
MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
Le directeur général	Alain Cassista
La greffière	Geneviève Lazure

Est absente :

Mme la Conseillère	Isabelle Hardy
--------------------	----------------

---

2021-10-29 - 353

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 8h00 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-10-29 - 354

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec le retrait du point numéro 4;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 355

***Modifications du règlement numéro 1013***

***Règlement autorisant l'acquisition de propriété et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état liés à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 640 000 \$ pour en payer le coût***

**Attendu** qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1013, afin de préciser dans le titre, à l'article 2 du règlement ainsi qu'à l'annexe A du règlement, le numéro de lot de la propriété qui fera l'objet de l'acquisition;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a décrété, par le biais du règlement numéro 1013 une dépense de 640 000 \$ et un emprunt de 640 000 \$ pour l'acquisition de propriété et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état liés à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

2021-10-29 - 355

(suite)

**Que** le titre du règlement numéro 1013 est remplacé par le suivant : « Règlement autorisant l'acquisition du lot 2 080 044 et de servitudes ainsi que divers travaux de remise en état liés à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 640 000 \$ pour en payer le coût;

**Que** l'article 2 du règlement numéro 1013 est remplacé par le suivant : « Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition du lot 2 080 044 (150, rue Chaumont) et de servitudes et à procéder à divers travaux de remise en état lié à l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable. »;

**Que** l'annexe A du règlement numéro 1013 soit remplacée par l'annexe A annexée aux présentes;

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 356

***Disposition d'un bien municipal - camion échelle 75' avec pompe Waterhouse 1250 GPM et réservoir de 700 gallons***

**Attendu** qu'en vertu de la résolution n° 2019-02-056, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adjugeait la confection d'un nouveau camion échelle neuf pour le service des incendies en remplacement du camion échelle 75' avec pompe Waterhouse 1250GPM et réservoir de 700 gallons, de marque Pierce modèle Arrow année 1992;

**Attendu** que le nouveau camion échelle neuf a été livré à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** qu'il y a lieu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se départisse du camion échelle 75' avec pompe Waterhouse 1250GPM et réservoir de 700 gallons, de marque Pierce modèle Arrow année 1992;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a publié une annonce à 2 reprises sur internet afin de recevoir des offres concernant la vente dudit véhicule;

**Attendu** la réception de d'une offre pour l'achat de ce camion, soit :

Camions Hélie (2003) inc. : 9 000 \$ (excluant les taxes)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à vendre le camion échelle 75' avec pompe Waterhouse 1250GPM et réservoir de 700 gallons, de marque Pierce modèle Arrow année 1992, série : 4P1CA02G8NA900304, à " Camions Hélie (2003) inc. ", considérant que son offre au montant de 9 000,00 \$, excluant les taxes, est la seule offre reçue;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne donne aucune garantie, l'acheteur ayant examiné ledit camion et en assumant tous les risques;

**Que** le directeur général de la ville soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente et au transfert de ce véhicule;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 357

### **Octroi de mandat**

#### **Fourniture d'une nouvelle unité de climatisation et de chauffage pour la bibliothèque municipale**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit se procurer une nouvelle unité de climatisation et de chauffage pour la bibliothèque municipale en raison du remplacement du bris et de la fin de vie de l'unité actuelle;

**Attendu** la soumission datée du 15 octobre 2021 reçue d'Honeywell Limitée au montant de 21 650 \$ excluant les taxes pour la fourniture d'une unité de climatisation et de chauffage pour la bibliothèque municipale;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite se procurer la nouvelle unité de climatisation et de chauffage auprès d'Honeywell Limitée pour la somme de 21 650 \$ excluant les taxes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fasse l'acquisition d'une nouvelle unité de climatisation et de chauffage pour la bibliothèque municipale auprès de la société par actions Honeywell Limitée pour un montant total de 21 650 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 15 octobre 2021 présentée par la société;

**Que** la présente résolution et la soumission de la société par actions fassent foi de contrat entre les parties;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 358

### **Promotion - 2 lieutenants**

**Attendu** que les postes d'Éric Labelle et Patrick Dubuc à titre de lieutenant dans les équipes de pompiers à temps partiel ont été laissés vacants lors de leur promotion à titre de pompiers à temps plein attirés à l'équipe de jour;

**Attendu** que messieurs Éric Labelle et Patrick Dubuc ont terminé leur période d'essai de six (6) mois à leur poste dans l'équipe de jour;

**Attendu** que les postes de lieutenant dans les équipes de pompiers à temps partiel laissés vacants par Messieurs Éric Labelle et Patrick Dubuc sont à pourvoir;

**Attendu** que Messieurs André Ouellette et Martin Tétreault ont les compétences et l'ancienneté pour ces postes;

**Attendu** que le Comité d'embauche recommande messieurs André Ouellette et Martin Tétreault à titre de lieutenant.

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie les promotions à Messieurs André Ouellette et Martin Tétreault aux postes de lieutenant dans les équipes de pompiers à temps partiel;

**Que** leur entrée en fonction ait lieu le 13 octobre 2021 selon les conditions prévues dans la convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 359

### **Promotion - Pompier sur équipe de jour**

- Attendu** qu'une résolution d'embauche est requise pour le remplacement d'un pompier sur l'équipe de jour.
- Attendu** que Monsieur Sylvain Labonté a démissionné de son poste de pompier sur l'équipe de jour en date du 15 octobre 2021 et qu'il s'est prévalut de son droit de réintégrer son poste de pompier à temps partiel dans le délai de 6 mois, tel que mentionné à la convention des pompiers à temps partiel, et ceci en conservant tous les avantages reliés à ce poste;
- Attendu** que Monsieur Stéphane Lévesque a les compétences et l'ancienneté pour être promu au poste de pompier à l'équipe de jour;
- Attendu** que le Comité d'embauche recommande Monsieur Stéphane Lévesque à titre de pompier à l'équipe de jour;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie la promotion à Monsieur Stéphane Lévesque au poste de pompier dans l'équipe de jour à temps plein;

**Que** son entrée en fonction se fera le 1<sup>er</sup> novembre 2021 selon les conditions de travail telles que décrites dans la convention collective des pompiers de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2021-10-29 - 360

### **Demande de certificat d'autorisation au MELCC Aménagement et exploitation d'un nouveau puits au Parc des Ruisseaux**

- Attendu** que la Ville désire obtenir un certificat d'autorisation ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau puits au Parc des Ruisseaux;
- Attendu** qu'il y a lieu de mandater la société par actions « TechnoRem inc. » afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la société par actions « TechnoRem inc. » soit autorisée à présenter une demande d'autorisation auprès du MELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), concernant l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau puits au Parc des Ruisseaux;

**Qu'**à cette fin, un représentant de la société par actions «TechnoRem inc.» soit autorisé à signer les documents et engagements requis en lien avec cette demande;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**Que** le Service des Finances soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre du ministre des Finances, selon la tarification;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2021-10-29

### *Période de questions*

Aucune question n'est posée.

2021-10-29 - 361

### *Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

-----  
Julie Boivin, mairesse

-----  
Geneviève Lazure, greffière